



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2025

Délibération 2025-061

Date de convocation : 24/09/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 29

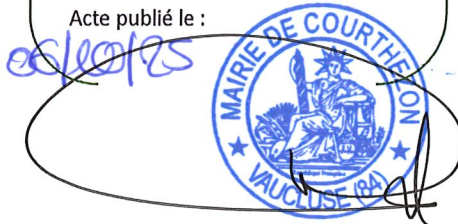
POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Cendrine PRIANO-LAFONT, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Françoise PEZZOLI pouvoir à Xavier MOUREAU
Corine MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN
Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN

Absents :

Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE VERSÉE AU CCAS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Afin d'ajuster les prévisions du CCAS à ses réalisations effectives, il est proposé à l'assemblée délibérante de voter une subvention complémentaire de 20 800€ au titre de l'année 2025.

Cette subvention complémentaire permettra notamment de couvrir :

- la maintenance et l'achat de consommables (encre, toner) pour la borne numérique,
- l'assurance statutaire,
- la prestation du CDG relative au calcul d'une allocation chômage,
- le repas du chauffeur lors du voyage à Sainte Maxime,
- un complément pour les cadeaux de Noël destinés aux aînés,
- le remboursement d'un administré n'ayant pas pu participer au voyage à Sainte-Maxime,
- ainsi que la facturation de frais par la Commune

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant le besoin pour le CCAS de l'octroi de cette subvention complémentaire au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 800€ au bénéfice du CCAS.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite sur la décision modificative – DM N°1 de 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Maire-Adjoint, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET